



MAIRIE DE
SOLIGNAC

ANNEXE 6-12. CHANGEMENTS DE DESTINATION



Modification simplifiée n°3 approuvée le 27/02/2026

Délibération en Conseil Municipal lançant la procédure : 22/06/2015

Projet Arrêté en Conseil Communautaire : 26/06/2019

PLU Approuvé en Conseil Communautaire le 14/12/2012

Modification simplifiée n°2 approuvée le 14/12/2022

REÇU EN PRÉFECTURE
le 23/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-248719312-20221214-DL2223361H1

COMMUNE DE SOLIGNAC
PLAN LOCAL D'URBANISME
BATIMENTS POUVANT CHANGER DE DESTINATION
selon l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

- Lieu-dit LES GALLANDS, parcelle AC0082



- Lieu-dit LES BILLANGES, parcelles B0438 et B0439



- Lieu-dit le Cheyrol, parcelle C370



- Lieu-dit Villebon, parcelle C220



- Lieu dit Pont Rompu, parcelles E0197 et E1147

